

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

**Identificateur de produit** Permatex Black Plastic Welder Activator

**Autres moyens d'identification**

**Synonymes** 84126

**Usage recommandé** Activateur pour adhésifs

**Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Fabricant**

**Nom de la société** ITW Permatex Canada  
**Adresse** c/o ITW Global Brands Canada  
2360 Bristol Circle, Suite 101  
Oakville, ON L6H 6M5  
**Téléphone** (905) 693-8900  
**Courriel** literature.canada@permatex.com

**Numéro de téléphone d'urgence** 800-255-3924 (Chem-Tel)

**Fournisseur** Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

**Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Liquide et vapeur très inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
Éviter de respirer les vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection.

**Intervention**

En cas d'incendie: utiliser du sable sec, la poudre chimique, ou la mousse antialcool.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette).  
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON si vous vous sentez mal.

<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Exempt - produit de consommation  Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1 (Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1 *
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	65 - 85 *
Pyridine, 3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propyl-		34562-31-7	1 - 5 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** \*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin.
<b>Informations générales</b>	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeur très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm	
	MPT	50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	410 mg/m3	
		100 ppm	
	MPT	205 mg/m3 50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3.5 mg/m3	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm	
	MPT	50 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm	
	MPT	50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm	
	MPT	50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	MPT	205 mg/m3	
		50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	MPT	3.5 mg/m3	

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm	
	8 heures	50 ppm	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
	8 heures	3.5 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** S'assurer une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** En caoutchouc naturel ou butyle, nitrile ou néoprène. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Visqueux
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.

<b>Couleur</b>	Noir
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil de l'odeur</b>	0.75 ppm
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	101 °C (213.8 °F)
<b>Point d'éclair</b>	12.0 °C (53.6 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	> 1 BuAc = 1
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	12.5 %
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	1.6 %
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	28 mm Hg @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	> 3 Air = 1
<b>Densité relative</b>	0.95
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	421 °C (789.8 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut irriter les voies respiratoires.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL100	cobaye	17330 ppm, ECHA
	Rat	16000 ppm, 4 heures, ECHA
	souris	16000 ppm, 4 heures, ECHA 14860 ppm, 3 heures, ECHA 61.8 mg/L, 3 heures, ECHA
CL50	Rat	13500 ppm, 3 heures, ECHA 11250 - 12500 ppm, 2 heures, ECHA 29.8 mg/L, 4 heures, ECHA
	souris	9600 ppm, 1 heures, ECHA 55 mg/L, 3 heures, ECHA 18.5 mg/L, 2 heures, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	5900 mg/kg, ECHA
	Lapin	6550 mg/kg, ECHA
	Rat	7900 mg/kg, ECHA
	souris	5200 mg/kg, ECHA 5.5 ml/kg, HSDB
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 15400 mg/kg > 10000 mg/kg, ECHA > 8000 mg/kg, ECHA/HSDB
Pyridine, 3 ,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propyl- (CAS 34562-31-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin ; Rat	> 1000 mg/kg, 24 h
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 500 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non disponible.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

##### Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

##### Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

##### Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Noir de carbone n'est pas indépendant et sous une forme respirable dans ce produit. C'est pourquoi il ne constitue pas des cancérigènes tel qu'il est biologiquement indisponible pour l'utilisation du produit visé.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Autres informations** Pas disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

#### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)		
Crustacés	CE50 Daphnia	69 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	136.3 - 183.4 mg/L, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Généralités** Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN133
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
<b>Nom technique</b>	Méthacrylate de méthyle
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II

TMD




---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Exempter- produit de consommation

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1 (Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

**Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée**

Noir de carbone (CAS 1333-86-4) Inscrit

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Situation SIMDUT** Dangereux

**Règlements internationaux**

**Inventaires**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui



Pays ou région

Canada

Nom de l'inventaire

Liste extérieure des substances (LES)

En stock (Oui/Non)\*

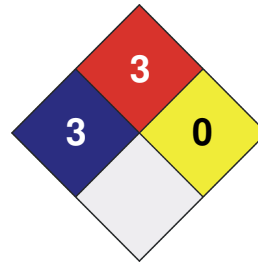
Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	3
Inflammabilité		3
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Date de publication

16-Juillet-2020

Date de la révision

16-Juillet-2020

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

**Identificateur de produit** Permatex Black Plastic Welder Adhesive

**Autres moyens d'identification**

**Synonymes** 84126

**Usage recommandé** Adhésif

**Restrictions d'utilisation** Aucun(e) connu(e).

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Fabricant**

**Nom de la société** ITW Permatex Canada  
**Adresse** c/o ITW Global Brands Canada  
2360 Bristol Circle, Suite 101  
Oakville, ON L6H 6M5  
**Téléphone** (905) 693-8900  
**Courriel** literature.canada@permatex.com

**Numéro de téléphone d'urgence** 800-255-3924 (Chem-Tel)

**Fournisseur** Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

**Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Liquide et vapeur très inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
Ne pas respirer les fumées.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

### Intervention

En cas d'incendie: utiliser du sable sec, la poudre chimique, ou la mousse antialcool.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette).  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.  
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir au frais.  
Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

### Renseignements supplémentaires

Exempt - produit de consommation

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1 (Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, ou Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide 2-méthyl-2-propénoïque		79-41-4	5 - 10 *
cumène		98-82-8	0.1 - 1 *
Hydroperoxyde, 1-méthyl-1-phényléthyl		80-15-9	1 - 5 *
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	45 - 70 *
Tosyl Chloride		98-59-9	5 - 10 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### Remarques sur la composition

\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.  
Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.  
Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.  
Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.  
Symptômes de patient de festin.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

**Informations générales**

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

---

**Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

**Méthodes d'extinction inappropriées**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Risques spécifiques provenant des produits chimiques**

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux**

Liquide et vapeur très inflammables.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter une exposition prolongée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	MPT	50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm
	MPT	50 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	70 mg/m3
		20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	MPT	246 mg/m3
		50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	410 mg/m3
		100 ppm
	MPT	205 mg/m3
		50 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	LECT	75 ppm
	MPT	25 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm
	MPT	50 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	MPT	50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm
	MPT	50 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	MPT	50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	LECT	100 ppm
	MPT	50 ppm

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	MPT	70 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
		20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	MPT	246 mg/m3 50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	MPT	205 mg/m3 50 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	15 minutes	30 ppm
	8 heures	20 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	15 minutes	74 ppm
	8 heures	50 ppm
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	15 minutes	100 ppm
	8 heures	50 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** S'assurer une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** En caoutchouc naturel ou butyle, nitrile ou néoprène. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Visqueux
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blanche-cassée
<b>Odeur</b>	D'acide méthacrylique.
<b>Seuil de l'odeur</b>	0.75 ppm
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	101 °C (213.8 °F)
<b>Point d'éclair</b>	12.0 °C (53.6 °F)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	> 1 BuAc = 1
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	12.5 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	1.6 %
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	28 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	> 3 Air = 1
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	421 °C (789.8 °F)
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption. Peut irriter les voies respiratoires.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	500 - 1000 mg/kg, ECHA
Inhalation		
CL50	Rat	7.1 mg/L, 4 heures, ECHA/HSDB

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	2260 mg/kg, ECHA 2224 mg/kg, ECHA/HSDB 1320 mg/kg, ECHA
	souris	1600 mg/kg, ECHA/HSDB
cumène (CAS 98-82-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 3160 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	22.1 mg/L, 1 hr, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	2260 mg/kg, ECHA
Hydroperoxyde, 1-méthyl-1-phényléthyl (CAS 80-15-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Rat	1.1 - 1.4 ml/kg, HSDB 500 mg/kg, HSDB 1.1 ml/kg, HSDB 0.5 ml/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	200 mg/L, 4 heures, HSDB
<i>Orale</i> DL50	Rat	382 mg/kg, HSDB
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL100	cobaye	17330 ppm, ECHA
	Rat	16000 ppm, 4 heures, ECHA
	souris	16000 ppm, 4 heures, ECHA 14860 ppm, 3 heures, ECHA 61.8 mg/L, 3 heures, ECHA
CL50	Rat	13500 ppm, 3 heures, ECHA 11250 - 12500 ppm, 2 heures, ECHA 29.8 mg/L, 4 heures, ECHA
	souris	9600 ppm, 1 heures, ECHA 55 mg/L, 3 heures, ECHA 18.5 mg/L, 2 heures, HSDB
<i>Orale</i> DL50	cobaye	5900 mg/kg, ECHA
	Lapin	6550 mg/kg, ECHA
	Rat	7900 mg/kg, ECHA
	souris	5200 mg/kg, ECHA 5.5 ml/kg, HSDB
Tosyl Chloride (CAS 98-59-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	



Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	4680 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>ACGIH - Sensibilisation</b>		
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisation cutanée	
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Acide 2-méthyl-2-propénoïque (CAS 79-41-4)	Irritant	
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée</b>		
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisation cutanée	
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant</b>		
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisateur.	
<b>Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant</b>		
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Sensibilisateur.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
cumène (CAS 98-82-8)	Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)	Volume 60 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.	

## 12. Données écologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Écotoxicité	Voir ci-dessous	
<b>Données écotoxicologiques</b>		
cumène (CAS 98-82-8)		
Algues	IC50	Algues 2.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia 0.6 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.7 mg/L, 96 heures
Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	69 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	136.3 - 183.4 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Généralités</b>	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN133
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
<b>Nom technique</b>	Méthacrylate de méthyle
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II

TMD



## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Exempter- produit de consommation

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Situation SIMDUT

Dangereux

### Règlements internationaux

### Inventaires

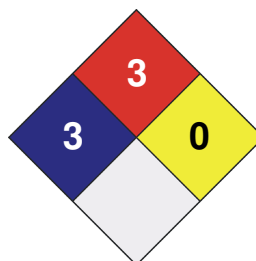
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Date de publication

16-Juillet-2020

### Date de la révision

16-Juillet-2020

### Version n°

01

### Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021